



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci m'a prié de continuer à lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation au Darfour du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012. Il comporte par ailleurs, aux paragraphes 61 à 64, une évaluation des progrès accomplis par la mission sur la base des objectifs et indicateurs révisés décrits dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité, daté du 16 octobre 2012 (S/2012/771, annexe I).

II. Évolution de la situation politique

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

2. Pendant la période à l'examen, les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, à savoir le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice, ont poursuivi leurs efforts pour mettre en œuvre cet accord, essentiellement pour ce qui est des dispositions relatives au partage du pouvoir et des préparatifs de la conférence des parties prenantes sur les déplacés et les réfugiés, du processus interne de consultation et de dialogue au Darfour et de la conférence des donateurs pour le Darfour.

3. Le 4 octobre, la Mission d'évaluation conjointe au Darfour, qui avait été lancée en mai 2012 par l'Autorité régionale pour le Darfour et des partenaires internationaux, a terminé une série de séminaires organisés au niveau des États du Darfour pour évaluer les besoins du Darfour en matière de relance économique, de développement et de lutte contre la pauvreté. Au total, 1 423 personnes représentant différentes parties prenantes (le Gouvernement, l'administration traditionnelle, des organismes de la société civile, les femmes et les jeunes) ont participé aux séminaires tenus dans les cinq États du Darfour pour recenser, évaluer et classer par ordre de priorité les besoins les plus importants dans 10 domaines thématiques. C'est sur cette base qu'a été élaboré le cadre de résultats axé sur les États pour les

** Nouveau tirage pour raisons techniques (21 janvier 2013).



projets destinés à faire progresser la paix, le développement et la lutte contre la pauvreté qui sera présenté à la conférence des donateurs prévue début 2013 à Doha. Pour faciliter la tenue de ces séminaires, la MINUAD a fourni un appui fonctionnel et logistique, et notamment des services de transport aérien et terrestre.

4. Par un décret pris le 14 octobre conformément aux dispositions du Document de Doha concernant le partage du pouvoir, le Gouvernement soudanais a nommé 42 personnes membres du Conseil de l'Autorité régionale pour le Darfour, dont 17 appartiennent au Mouvement pour la libération et la justice et 25 aux corps législatifs des États. Composé de 67 membres, le Conseil est chargé de superviser et de suivre les travaux du Conseil exécutif de l'Autorité. Les 25 sièges restants sont réservés aux représentants du corps législatif du Darfour oriental et des groupes armés qui signeront le Document dans l'avenir. À sa 4^e séance, le 26 novembre, le Conseil exécutif de l'Autorité a examiné les moyens d'accélérer la mise en œuvre du Document de Doha, qui a été lente jusqu'à présent. Le Gouvernement a également confirmé la nomination de 25 membres du Mouvement pour la libération et la justice aux conseils législatifs de leurs États respectifs, conformément à la répartition des sièges prévue dans le protocole concernant leur participation politique. Des consultations sur la représentation du Mouvement au corps législatif national sont en cours.

5. Les universités nationales et les établissements d'enseignement supérieur d'État ont commencé à appliquer les dispositions du Document de Doha relatives à l'égalisation des chances. Le 5 décembre, à Ouad Madani, dans l'État de Jazira, des étudiants darfouriens ayant adressé une pétition à l'administration de l'université pour obtenir une exemption des frais d'inscription ont été violemment agressés par des milices étudiantes et des membres des forces centrales de réserve de la police et des services nationaux de sécurité. D'après les médias du pays, 4 étudiants ont été tués et 56 autres arrêtés à cause de l'incident, qui a donné lieu à des manifestations à travers le pays. Le Ministère soudanais de la justice a demandé l'ouverture d'une enquête criminelle sur l'affaire. Le 10 décembre, le Gouvernement a également adressé une directive aux établissements d'enseignement supérieur du pays pour leur demander d'exonérer les étudiants darfouriens des frais d'inscription et des droits de scolarité pour l'année universitaire 2012, en attendant les résultats de l'évaluation du statut de ces étudiants par l'Autorité régionale pour le Darfour, conformément au Document de Doha.

6. Le Bureau du Procureur spécial chargé d'enquêter sur les crimes commis au Darfour a commencé ses travaux. Le 12 décembre, il a indiqué à la MINUAD qu'il avait ouvert des enquêtes sur 10 affaires relatives à des crimes commis en 2005, 2010, 2011 et 2012, dont l'attentat meurtrier dirigé contre des soldats du maintien de la paix de la MINUAD au Darfour occidental le 2 octobre 2012 (voir par. 37). Au total, 25 militaires et 8 policiers ont été arrêtés dans le cadre de ces enquêtes.

7. La mise en œuvre de la plupart des dispositions du Document de Doha a continué de prendre du retard malgré la décision de juillet 2012 de reculer les échéances d'un an. Quatre mois après les échéances révisées, le Gouvernement soudanais doit toujours verser des fonds au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, notamment le premier paiement de 200 millions de dollars des États-Unis qui doit contribuer à ce que la paix ait des retombées économiques concrètes. De même, le dispositif de microfinancement qui permettrait

de favoriser les activités génératrices de revenus en octroyant des prêts d'un montant modeste à des particuliers et à des groupes n'a pas encore été établi.

8. La Commission conjointe créée par le Document de Doha a tenu sa deuxième réunion le 15 octobre et examiné à cette occasion, en particulier, les questions liées aux vérifications dont ont fait l'objet les forces du Mouvement pour la libération et la justice, qui n'ont pas abouti à des résultats concluants, et au désarmement et au démantèlement des milices du Darfour. Les participants ont convenu que les parties devraient mener à terme, sous la supervision de la Commission du cessez-le-feu, les vérifications prévues qui ont été laissées en suspens en raison du manque de préparation du Mouvement ou de problèmes d'accès, avant de procéder à un examen d'ensemble des résultats de toutes les vérifications d'ici au 15 novembre 2012. Ils ont également demandé au Gouvernement soudanais de répondre d'ici au 12 novembre aux observations formulées par le Président de la Commission du cessez-le-feu sur son plan visant à désarmer et démanteler les milices.

9. Les représentants du Mouvement pour la libération et la justice ont refusé de prendre part à une réunion de la Commission du cessez-le-feu qui devait se tenir le 21 octobre aux fins de négocier les modalités de mise en œuvre de ces décisions. Par conséquent, les décisions de la Commission conjointe n'ont pas pu être appliquées dans les délais fixés. La MINUAD a continué d'exhorter les parties à chercher comment sortir de cette impasse. Le 5 décembre, à la périphérie d'Al-Fasher, les forces armées soudanaises ont attaqué un convoi du Mouvement pour la libération et la justice, causant la mort de deux membres de ce dernier. Selon un porte-parole des forces armées soudanaises, les forces du Mouvement étaient sorties de l'aire de cantonnement définie par la Commission du cessez-le-feu. Les parties ont porté l'affaire devant la Commission du cessez-le-feu pour enquête.

10. La Commission de suivi de la mise en œuvre du Document de Doha a tenu sa quatrième réunion le 12 novembre à Doha. Ayant examiné les progrès accomplis, elle a dit craindre que leur lenteur ne compromette gravement la crédibilité de l'accord et l'appui de la communauté internationale. Les représentants du Gouvernement soudanais et du Mouvement pour la libération et la justice participant à la réunion ont attribué l'insuffisance des progrès aux problèmes économiques du Soudan, renouvelant cependant leur engagement à pleinement mettre en œuvre l'accord.

11. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider les parties signataires à mettre en œuvre le Document de Doha. Agissant dans le contexte du cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha, la MINUAD et l'équipe de pays ont continué de mieux définir, sur la base d'une stratégie concertée pour la coordination de l'assistance, les différentes activités qu'elles pourraient mener à cet égard. Elles ont créé six groupes de travail thématiques conjoints correspondant aux six premiers chapitres du Document de Doha. Les groupes de travail ont tenu plusieurs réunions pour formuler huit propositions portant sur des activités et des programmes conjoints dans les domaines ci-après et définir les modalités de leur financement : justice transitionnelle et droits de l'homme, gouvernance, retours volontaires, relèvement rapide, et dialogue et réconciliation. Ces propositions seront examinées à la prochaine réunion de haut niveau entre la MINUAD et l'équipe de pays qui doit se tenir pendant le premier trimestre de 2013.

Négociations en vue d'un accord de paix global

12. Pendant la période à l'examen, la Médiatrice en chef conjointe par intérim, Aïchatou Mindaoudou Souleymane, a continué de promouvoir la reprise des pourparlers entre le Gouvernement soudanais et les groupes non signataires. Le 17 octobre, à Doha, elle a facilité des pourparlers entre des représentants du Gouvernement conduits par Amin Hassan Omer et 31 membres d'une faction du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dirigée par Mohammad Bashar. Comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2012/771, par. 10), M. Bashar et des membres de second rang du Conseil exécutif du MJE ont quitté ce mouvement en septembre 2012, ce qui a donné lieu à la création du Conseil militaire provisoire du MJE. Le 22 octobre, les parties ont signé une déclaration de cessation des hostilités et d'engagement en faveur du processus de paix et décidé de reprendre les négociations sur la base du Document de Doha. Les deux parties ne sont cependant pas encore parvenues à un accord sur l'organisation générale des négociations. Le Gouvernement affirme que les négociations doivent porter exclusivement sur le partage du pouvoir et les dispositifs de sécurité, alors que le Conseil militaire provisoire tient à y aborder l'accord dans son intégralité.

13. Le 14 novembre, les commandants militaires du MJE du secteur du Kordofan ont annoncé qu'ils quittaient le Conseil militaire provisoire, précisant qu'ils adhéraient à la déclaration de cessation des hostilités et d'engagement en faveur du processus de paix signé le 22 octobre par le Conseil militaire provisoire et le Gouvernement soudanais. Les 19 et 20 novembre, M. Bashar a convoqué une réunion des membres et des partisans du Conseil militaire provisoire à Darma (à 240 km au nord-est d'Al-Fasher, au Darfour septentrional). Les participants ont élu M. Bashar Président du Mouvement et Bakhit Abdullah Abdul Karim général en chef. Environ 500 combattants voyageant dans quelque 70 véhicules militaires se sont rendus à la réunion.

14. Le 16 novembre, la MINUAD s'est entretenue avec les responsables de la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan à Kampala pour examiner des questions concernant les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire et la protection des enfants. Le chef du Mouvement, Abdul Wahid, s'est déclaré disposé à tenir une réunion bilatérale avec la direction de la MINUAD afin de poursuivre la collaboration visant à permettre aux organismes humanitaires d'accéder aux zones sous son contrôle.

Dialogue interne au Darfour sur le processus de paix

15. L'Autorité régionale pour le Darfour a continué de préparer le processus interne de consultation et de dialogue au Darfour prévu dans le Document de Doha. À cet égard, la conférence sur les déplacés et les réfugiés qui devait permettre de recenser les problèmes auxquels font face ces personnes et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la mise en œuvre des sections pertinentes de l'accord, ainsi que d'établir l'ordre du jour d'une conférence des donateurs, a été renvoyée à une date indéterminée à cause de l'épidémie de fièvre jaune qui a frappé le Darfour.

16. Du 1^{er} au 16 octobre, la Commission des retours volontaires et de la réinstallation de l'Autorité régionale pour le Darfour a organisé, en collaboration avec la MINUAD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des ateliers préparatoires dans les capitales des cinq États du Darfour auxquels ont participé près de 850 personnes représentant les autorités locales, la société civile et

les déplacés. Les participants ont soulevé des questions concernant les services de sécurité, le désarmement des combattants, la disponibilité des services essentiels dans les zones de réinstallation, la propriété foncière et les indemnités, la justice et la réconciliation, les moyens d'inciter les groupes non signataires à s'associer au processus de paix, les programmes de formation professionnelle des jeunes dans les camps et l'accroissement de la participation des femmes au processus de paix. Les déplacés vivant dans certains camps ont refusé de prendre part à ces ateliers, notamment les résidents du camp de Hamadiya, au Darfour occidental, dont une grande partie est favorable à la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan. Ayant observé les conditions dans lesquelles se sont déroulés les ateliers, la MINUAD a conseillé à la Commission de renforcer la représentation des déplacés et des femmes parmi les participants. Des ateliers préparatoires devraient être organisés à l'intention des réfugiés du Tchad à une date proche de celle de la conférence (voir par. 15).

17. Pendant la période à l'examen, les consultations se sont poursuivies entre l'Union africaine, la MINUAD et le Gouvernement du Qatar au sujet des modalités du processus interne de consultation et de dialogue au Darfour. La MINUAD a présenté aux facilitateurs un projet de stratégie visant à faciliter le déroulement des consultations, notamment en ce qui concerne les décisions concernant les modalités de fonctionnement et les méthodes de travail du processus interne, l'appui logistique, le financement, le calendrier et les critères à remplir pour que le processus puisse se dérouler dans des conditions favorables.

III. Protection des civils contre la violence physique

18. Au cours de la période considérée, plusieurs affrontements entre les forces gouvernementales, les milices progouvernementales et les mouvements armés non signataires ont continué de représenter une cause d'insécurité majeure pour la population civile dans certaines parties du Darfour. Le 3 octobre, après avoir été empêchée à plusieurs reprises d'accéder à Hachaba (à 56 km au nord-est de Koutoum, au Darfour septentrional) par les forces gouvernementales, la MINUAD s'est rendue dans le secteur afin de vérifier des informations faisant état d'une attaque menée contre des civils le 25 septembre. Des sources locales ont déclaré à la patrouille qu'un litige foncier entre des nomades et des agriculteurs avait dégénéré lorsque des membres des factions Minni Minawi (ALS-MM) et Unité de l'Armée de libération du Soudan s'en étaient mêlés. Les milices progouvernementales auraient alors attaqué le secteur de Hachaba, l'aviation des forces armées soudanaises bombardant une mine d'or à proximité qui était contrôlée par les mouvements armés. L'attaque aurait fait plus de 70 morts parmi la population civile. La MINUAD a vu un cratère laissé par une bombe, trois cadavres décomposés et un site qui aurait contenu 16 tombes.

19. Entre le 4 et le 16 octobre, la MINUAD a tenté à plusieurs reprises de retourner à Hachaba en vue de recueillir davantage d'informations sur les événements qui s'y étaient produits et de renforcer la sécurité dans la zone, en vain toutefois du fait des restrictions imposées alternativement par les forces gouvernementales, les milices progouvernementales et les mouvements armés au motif que la sécurité était insuffisante. Le 17 octobre, une mission d'établissement des faits dépêchée à Hachaba par la MINUAD a été attaquée au moyen d'armes automatiques, de mortiers et de lance-roquettes par des hommes armés non

identifiés. Un soldat de la paix a trouvé la mort et trois autres ont été blessés dans les échanges de tirs.

20. Bien que la MINUAD ait demandé aux autorités gouvernementales de prendre les mesures qui s'imposaient, les responsables de l'embuscade n'ont toujours pas été traduits en justice. Pour sa part, la Mission poursuit ses efforts de coopération avec les différents groupes armés opérant à Hachaba en vue de retourner dans la zone pour renforcer la sécurité de la population civile et créer un espace humanitaire.

21. Le 17 octobre, la Mission a été informée par des habitants d'Abou Delek (à environ 50 km au sud-est d'Al-Fasher, au Darfour septentrional) que des affrontements intenses opposaient les forces armées soudanaises, les Forces de défense populaires et l'ALS-MM. Le 25 octobre, une patrouille de la MINUAD chargée de vérifier ces informations et d'évaluer l'impact des violences sur la population civile a été attaquée non loin par des hommes non identifiés qui lui ont tiré dessus. N'étant pas en mesure d'évaluer les conditions de sécurité qui l'attendaient plus avant, elle a interrompu sa mission.

22. Le 6 novembre, la MINUAD a confirmé que le 2 novembre, le village de Sigili (situé à 30 km au sud-est d'Al-Fasher et principalement peuplé de Zaghawa) avait été la cible d'une attaque. D'après la population locale, celle-ci aurait été menée par les Forces de défense populaire, composées de membres des tribus Berti, Bergid et Tunjur. Une patrouille de la MINUAD a constaté qu'un village avait été presque entièrement abandonné, que 12 maisons avaient été incendiées, que des biens avaient été pillés et que du bétail avait été tué. Dix civils auraient été tués dans cette attaque et plusieurs déplacés.

23. Trois jours avant que la MINUAD ne puisse se rendre sur les lieux, quelque 200 personnes ont manifesté devant ses locaux à Al-Fasher en brandissant 10 cadavres, alléguant que les Zaghawa de Sigili avaient été pris pour cible en représailles aux combats du 17 octobre qui avaient opposé les forces gouvernementales, les Forces de défense populaires et l'ALS-MM à Abou Delek. Le 20 novembre, alors qu'elle en avait été empêchée par les Forces de défense populaires deux semaines auparavant, la MINUAD a pu aller à Abou Delek pour y évaluer la situation sur les plans de l'action humanitaire, des droits de l'homme et de la sécurité après les affrontements signalés dans la zone. D'après des sources locales, Abou Delek et des villages alentour auraient été attaqués à cinq reprises depuis le début de l'année par des groupes armés affiliés aux Zaghawa. Les combats du 17 octobre auraient fait 15 morts. La MINUAD a commencé à effectuer des patrouilles régulières afin de renforcer la sécurité dans la zone et a continué d'appuyer les initiatives de règlement traditionnel des différends visant à engager le dialogue entre les chefs des tribus Zaghawa et Tunjur, réunis séparément les 29 novembre et 1^{er} décembre.

24. L'Organisation internationale pour les migrations a constaté que 423 personnes avaient été déplacées au camp de Zam Zam depuis Sigili et ses alentours et quelque 380 autres aux environs d'Al-Fasher. Les organismes humanitaires ont fourni des services médicaux, des articles non alimentaires et des abris d'urgence aux nouveaux arrivants. Des latrines sont en construction et une campagne d'hygiène a été lancée.

25. Le 9 novembre, à 40 kilomètres au nord-est de Shangil Tobaya, au Darfour septentrional, un convoi des forces armées soudanaises a été pris en embuscade par

des hommes de l'ALS-MM, qui ont volé des armes et des véhicules et auraient capturé plusieurs soldats. Le lendemain, l'aviation des forces armées soudanaises a lâché trois bombes à proximité du lieu de l'attaque. Quatre jours plus tard, une patrouille de la MINUAD s'est rendue sur place et a constaté la présence de cinq véhicules militaires et d'un camion-citerne détruits, ainsi que de 18 cadavres. Le même jour, la patrouille a vu un avion des forces armées soudanaises lâcher quatre bombes à environ 3 kilomètres de là.

26. Les 12 et 14 novembre, les combats entre les forces gouvernementales et les mouvements armés se sont poursuivis avec le bombardement par l'aviation des forces armées soudanaises de poches présumées rebelles dans les villages d'Abou Zerega, de Shangil Tobaya et de Tawilla, au Darfour septentrional. Le 16 novembre, un échange de tirs indirect a opposé les forces gouvernementales stationnées près de l'aéroport d'Al-Fasher et un groupe armé non identifié opérant depuis le village de Shagra, à environ 26 kilomètres au nord de la ville. Le 19 novembre, une patrouille de vérification dépêchée sur place par la MINUAD a été arrêtée à un poste de contrôle établi par le Gouvernement à l'entrée d'Al-Fasher et s'est vu refuser le passage. À la place, elle s'est rendue au village voisin de Saluma (à quelque 15 km à l'ouest d'Al-Fasher), où des habitants lui ont dit qu'un échange de tirs nourri avait eu lieu dans la région. Aucune victime n'a été signalée. Un porte-parole de l'ALS-MM a par la suite déclaré que le mouvement avait lancé une attaque contre les forces gouvernementales près de l'aéroport.

27. Le 17 novembre, l'aviation des forces armées soudanaises a lâché quatre bombes sur Um Kadada, à 20 kilomètres au nord de Shangil Tobaya, et aurait ainsi détruit sept véhicules appartenant à des rebelles. Les autorités darfouriennes ont signalé que le 23 novembre, un camp des forces armées soudanaises situé à Ed Al Nagab, près de Kabkabiyah, dans l'ouest du pays, avait été la cible d'une attaque ayant fait 22 morts et un nombre indéterminé de blessés au sein des forces armées gouvernementales et à la faveur de laquelle plusieurs armes et véhicules auraient été volés. La MINUAD n'a pas pu vérifier ces informations, y compris le nombre de victimes, du fait des restrictions imposées par le Gouvernement au motif que des opérations militaires étaient en cours dans la région. Le 3 décembre, l'aviation des forces armées soudanaises aurait lâché des bombes près du village de Foula, à environ 14 kilomètres au nord de Shangil Tobaya. Le 7 décembre, une patrouille de la MINUAD dépêchée dans la zone a constaté que le village avait été entièrement brûlé et abandonné. Le nombre de blessés et de déplacés n'a pas pu être déterminé.

28. Les 12, 17 et 18 décembre, la zone située au nord-ouest de Shangil Tobaya a de nouveau été victime d'attaques de la milice progouvernementale, puis de bombardements par l'aviation des forces armées soudanaises, qui visaient des poches considérées comme rebelles dans les villages de Dali, Nemra, Massalit et Tukumare et alentour. Les tentatives répétées de la MINUAD en vue de confirmer les attaques et d'en évaluer l'impact humanitaire sur la population civile ont été vaines, le Gouvernement lui ayant interdit l'accès aux zones concernées en arguant de problèmes de sécurité.

29. Au Darfour oriental, les 20 et 21 novembre, l'aviation des forces armées soudanaises a bombardé le village de Samaha, à 200 kilomètres au sud-est d'El Daein, afin de couper la chaîne de ravitaillement des mouvements armés darfouriens et d'entraver leurs déplacements entre le Soudan du Sud et le Darfour. En tout, cette opération aurait fait 11 morts et un nombre indéterminé de blessés parmi les civils et

temporairement déplacé plusieurs habitants vers des zones environnantes. Les déplacés seraient rentrés chez eux aussitôt que la situation est revenue à la normale, ce que la MINUAD n'a toutefois pas pu vérifier librement en raison des restrictions d'accès que le Gouvernement continue d'imposer à proximité de la frontière sud du pays.

30. Au Darfour occidental, des sources locales ont signalé que, le 24 décembre, la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan avait attaqué des membres des forces armées soudanaises à Golo (à 90 km au nord-est de Zalingei) dans le but de prendre le contrôle de la région. L'attaque aurait fait 20 morts et plusieurs blessés parmi les soldats des forces armées soudanaises. Les restrictions imposées à la MINUAD par les mouvements armés dans la région l'ont empêchée de vérifier les faits. D'après d'autres informations reçues par la MINUAD, les forces gouvernementales auraient renforcé leur présence près de Khore Ramla (à environ 40 km au sud-ouest de Golo).

31. Face à l'augmentation des violences intercommunautaires, qui ont fortement marqué la période précédente, la MINUAD a intensifié sa coopération avec les autorités locales et les chefs traditionnels dans les régions touchées afin de promouvoir le dialogue et la réconciliation. Durant le mois d'octobre, les chefs traditionnels des tribus ennemies Zayadiya et Berti ont tenu la MINUAD au courant des progrès réalisés dans les efforts déployés par le Gouvernement pour enquêter sur le différend qui les opposait concernant l'accès à des terres près de Mellit (à 65 km au nord d'Al-Fasher, au Darfour septentrional) et le régler. Le 12 novembre, grâce à l'action menée par la Mission auprès des autorités locales et des chefs traditionnels des localités de Koutoum et d'Al Waha (Darfour septentrional) en vue de promouvoir la coexistence pacifique, ces deux localités ont créé un mécanisme conjoint de règlement des différends et de réconciliation afin d'apaiser les tensions intercommunautaires exacerbées par l'assassinat, en août 2012, du commissaire d'Al Waha.

32. Par ailleurs, pour calmer les tensions entre les populations rurales et les groupes nomades, la MINUAD a soutenu plusieurs initiatives menées au niveau local dans l'ensemble du Darfour en vue d'informer les habitants des zones concernées sur le problème des différends liés aux droits de pacage et à la destruction des récoltes pendant la saison des récoltes et des migrations nomades. Dans ce cadre, elle a organisé au camp de déplacés de Hassahisa, au Darfour central, une réunion entre des représentants des déplacés, des porte-parole des jeunes, des membres du Comité pour la coexistence pacifique et des groupes pastoraux qui visait à promouvoir l'organisation de réunions régulières de coordination et de sensibilisation et l'amélioration des relations avec les autorités locales de police afin que les récoltes se déroulent dans la paix. La Mission a également soutenu, en fournissant un appui technique et logistique, une campagne d'information sur la protection des récoltes menée par des chefs tribaux et religieux dans 33 localités du Darfour occidental qui s'est terminée début décembre. Elle a aussi participé à l'organisation d'un atelier de sensibilisation à l'intention des chefs traditionnels, agriculteurs et nomades, qui s'est tenu le 5 décembre à Kabkabiya, au Darfour septentrional.

33. La MINUAD a organisé 17 ateliers sur la gestion et le règlement des conflits et la réconciliation dans l'ensemble du Darfour. Plus de 1 000 personnes (dont 250 femmes) y ont participé, parmi lesquelles des notables locaux, des réfugiés, des

déplacés, des représentants de l'administration communautaire, des comités de paix, des groupes nomades, des cultivateurs, des responsables des autorités locales et de l'État, des groupes ethniques et religieux et des associations de femmes et de jeunes. Parmi les thèmes abordés figuraient la communication aux fins du règlement des conflits et l'importance de renforcer les mécanismes locaux de règlement traditionnel.

IV. Conditions de sécurité et liberté de circulation

34. Entre le 1^{er} octobre et le 25 décembre 2012, les déplacements terrestres de la Mission ont été restreints à 38 reprises, contre 29 pour la période précédente. Au cours de la même période, les autorités gouvernementales ont refusé 82 des 3 938 demandes d'autorisation de vol, ce qui représente une diminution par rapport aux 108 refusées sur les 4 928 de la période précédente. Les autorités ont invoqué, pour justifier ce refus, un préavis insuffisant, l'absence d'autorisation écrite et des conditions d'insécurité ou le déploiement d'opérations militaires. La plupart des restrictions ont continué d'être imposées par les forces gouvernementales ou par des mouvements armés aux activités de la MINUAD dans des zones d'hostilités. La Mission a continué de demander aux autorités gouvernementales de lui permettre de circuler sans entraves sur tout le territoire du Darfour, en conformité avec l'accord sur le statut des forces.

35. Durant la période considérée, les travailleurs humanitaires ont continué de se heurter à des restrictions à leur passage et à des obstacles bureaucratiques. Les permis de voyage censés permettre au personnel des organismes des Nations Unies et aux partenaires humanitaires et de développement de se rendre en certains endroits du Darfour ou de faire la navette entre Khartoum et le Darfour sont devenus plus difficiles à obtenir. En octobre et novembre, 71 cas de restrictions aux déplacements ont été enregistrés par les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et autres organisations humanitaires opérant au Darfour. Il s'agissait notamment de restrictions imposées par le Gouvernement soudanais, ou alors de restrictions que les acteurs humanitaires ont jugé nécessaire d'imposer, dans certaines régions qui, selon l'ONU, présentaient des risques.

36. Les restrictions ont été maintenues en ce qui concerne l'accès à certaines zones, notamment au Darfour occidental, dans, l'est du djebel Marra au Darfour méridional et près d'Hachaba, au Darfour septentrional, et aucune mission interinstitutions n'est autorisée à se rendre dans l'ouest du djebel Marra depuis août 2011. Depuis septembre 2012, les organismes des Nations Unies présents au Darfour septentrional ont été informés par le Commissaire à l'aide humanitaire du Darfour septentrional qu'il leur faudrait désormais obtenir un permis de voyage supplémentaire pour toutes les missions qu'ils effectueraient sur le territoire de cet État. La Commission de l'aide humanitaire a également demandé à l'équipe de pays des Nations Unies de verser une indemnité journalière de subsistance aux membres de son personnel lorsqu'ils accompagnent des missions sur le terrain au Darfour septentrional.

Sûreté et sécurité

37. Au cours de la période considérée, deux attaques mortelles ont visé la MINUAD, notamment une attaque lancée contre une patrouille de vérification à

Hachaba, au Darfour septentrional, lors de laquelle un soldat de la paix a été tué et trois autres blessés (par. 19). Le 2 octobre, quatre soldats de la paix qui regagnaient leur base après avoir effectué une patrouille logistique et administrative ont été tués et huit autres blessés dans une embuscade tendue par des inconnus armés, près du complexe de la MINUAD à Geneina, au Darfour occidental.

38. Les 24 et 25 décembre, trois fonctionnaires de la MINUAD recrutés sur le plan national ont été arrêtés par des agents de la sécurité nationale à Nyala, au Darfour méridional. Selon des responsables gouvernementaux, les fonctionnaires en cause auraient été impliqués dans des activités antigouvernementales. La MINUAD a protesté et cherche à s'assurer l'intervention du Ministère des affaires étrangères pour obtenir la libération des trois fonctionnaires et faire respecter strictement les dispositions de l'accord sur le statut des forces.

39. Les braquages de véhicules et les enlèvements de personnes travaillant pour des organismes des Nations Unies ou des organisations humanitaires demeurent préoccupants. Le 2 janvier, grâce aux efforts du Gouvernement soudanais et de la MINUAD, les deux membres de l'unité de police constituée de la MINUAD qui avaient été pris en otage le 20 août 2012 à Kabkabiyah, au Darfour septentrional (voir S/2012/771, par. 37), ont été libérés sains et saufs après 136 jours de captivité. Au cours de la période considérée, un véhicule de la MINUAD et un véhicule d'un organisme des Nations Unies ont été volés alors qu'ils étaient occupés (contre quatre pour la période précédente). Le véhicule de l'organisme des Nations Unies a été par la suite retrouvé, grâce à l'intervention rapide de responsables de la sécurité du Gouvernement; il n'en reste pas moins que les braquages de véhicules demeurent une menace majeure pour la sécurité au Darfour.

V. Situation humanitaire

40. Pendant la période considérée, le Ministère fédéral de la santé a informé l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de l'apparition d'une épidémie de fièvre jaune dans tout le Darfour. Au 9 décembre 2012, le nombre total de cas suspects était de 788, dont 166 mortels. Les autorités fédérales et des États se sont efforcées, en collaboration avec les partenaires humanitaires, d'endiguer l'épidémie. Le Groupe de coordination international sur l'approvisionnement en vaccins de l'OMS a offert au Ministère fédéral de la santé 2,4 millions de doses de vaccin contre la fièvre jaune afin de lui permettre de mener une campagne de vaccination massive dans 12 localités prioritaires. Quelque 1,7 million de dollars ont été mobilisés au niveau national et un appui opérationnel a été fourni par des organisations non gouvernementales et par le Gouvernement soudanais. Un montant supplémentaire de 2,6 millions de dollars a été approuvé par le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies. La MINUAD a apporté au Ministère fédéral de la santé et à l'OMS un appui en matière de sécurité et de logistique pour la campagne de vaccination, notamment en leur fournissant des groupes électrogènes, du carburant, de l'essence et des tentes, et en leur permettant d'utiliser, au besoin, ses installations médicales.

41. L'acheminement de l'aide humanitaire a été entravé par la Commission de l'aide humanitaire, qui a mis fin, en octobre 2012, aux activités de six organisations non gouvernementales nationales œuvrant au Darfour méridional, à savoir le Conseil des Églises du Soudan, l'organisation caritative Al-Manal, l'Initiative

stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique, Fatima Al-Zahra'a for Child Care, Al-Malam Keila et Al-Ban, après les avoir radiées de sa liste d'organisations non gouvernementales autorisées. Le Conseil des Églises du Soudan a été accusé d'avoir des visées religieuses plutôt qu'humanitaires, tandis que plusieurs autres allégations – détournement de fonds et corruption, notamment – ont été invoquées contre les autres organisations. La décision de radier ces organisations non gouvernementales locales a entravé la conduite d'activités en matière d'éducation, de santé et de sécurité alimentaire destinées à quelque 30 000 bénéficiaires.

42. Le Groupe de travail sur le rapatriement et la réinsertion, dirigé par le Haut-Commissariat aux réfugiés, a confirmé que 105 471 personnes étaient retournées volontairement dans leurs foyers d'origine au Darfour entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2012, et il prévoyait que ce chiffre serait compris entre 120 000 et 130 000 retours à la fin de l'année. Dans l'intervalle, quelque 90 000 à 100 000 personnes auraient été déplacées en 2012, essentiellement à titre temporaire.

VI. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

43. Au cours de la période considérée, le nombre de violations des droits de l'homme documentées est passé de 159 cas faisant 321 victimes pour la période précédente à 94 cas pour 204 victimes (44 violations du droit à la vie, 100 violations du droit à l'intégrité physique, 13 arrestations et détentions arbitraires et 47 cas de violences sexuelles et sexistes). Sur les 94 cas documentés, 44 ont été signalés aux autorités gouvernementales, dont 13 font l'objet d'enquête.

44. Les attaques perpétrées contre les déplacés se sont poursuivies, entraînant le plus souvent des violations de leur droit à l'intégrité physique. La MINUAD a enregistré 37 cas faisant 100 victimes, soit une baisse par rapport aux 49 cas ayant fait 153 victimes pendant la période précédente. Les litiges entre agriculteurs et éleveurs pour des questions liées à la destruction de récoltes et au vol de bétail ont été notamment à l'origine de ces incidents. Depuis le début de la saison des récoltes, la MINUAD appuie plusieurs initiatives locales destinées à sensibiliser les agriculteurs et les nomades dans des zones sujettes à litiges sur les droits de pacage et la destruction de cultures, et a redoublé de vigilance, en particulier dans les zones où les déplacés se livrent à des activités agricoles.

45. Le nombre d'arrestations et de détentions arbitraires enregistrées par la MINUAD est passé de 40 pour 46 victimes lors de la période précédente à 6 pour 13 victimes pendant la période considérée. Dans deux cas, des tortures suivies d'actes d'intimidation seraient en cause. Dans l'un de ces cas, huit personnes accusées d'avoir volé de l'argent à un agent de la sécurité nationale ont été arbitrairement arrêtées, le 10 novembre à Mershing, au Darfour méridional, et placées en détention par les services de sécurité nationale, qui auraient torturé les victimes pour en extorquer des aveux, avant de les relâcher, plusieurs heures après leur arrestation. Les victimes ont porté plainte à la Police nationale et des enquêtes sont en cours. Dans l'intervalle, la MINUAD a appris qu'au moins quatre des victimes ont depuis lors subi des intimidations destinées à leur faire retirer leur plainte et suit la situation. Dans un autre cas, un dirigeant communautaire du camp de déplacés de Zam Zam, accusé de soutenir la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du

Soudan, a été arbitrairement arrêté le 2 octobre par des agents de la sécurité nationale à Al-Fasher; il a été torturé et maintenu en détention jusqu'au 10 octobre.

46. La MINUAD a enregistré 33 cas de violences sexuelles et sexistes faisant 47 victimes, dont 20 mineures – soit une légère hausse par rapport aux 30 cas pour 42 victimes, dont 13 mineures, lors de la période précédente. Il demeure difficile de déterminer avec précision le nombre de cas de violences sexuelles et sexistes car beaucoup de victimes, craignant d'être mises au ban de la société, hésitent à porter plainte, notamment auprès de la police gouvernementale. Pour remédier à cette situation, la MINUAD et ses partenaires – gouvernementaux ou non – ont poursuivi la réalisation d'activités de formation en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste. Ils ont ainsi facilité la tenue, du 25 novembre au 10 décembre, de la quinzaine consacrée à la lutte contre la violence à l'égard des femmes au moyen notamment de campagnes de sensibilisation, d'ateliers, d'émissions de télévision et de manifestations sportives ou culturelles, afin de promouvoir l'élimination de la violence sexuelle contre les femmes et les filles sur tout le territoire du Darfour.

47. Pour renforcer la capacité des autorités judiciaires et pénitentiaires du Darfour, la MINUAD a organisé, le 26 novembre, une formation sur les enquêtes criminelles à l'intention de 40 inspecteurs de police et 10 fonctionnaires du Ministère public. Elle a également transféré aux autorités pénitentiaires et judiciaires locales et des États trois projets à effet rapide, dont un projet de tribunal rural à Tawilla, au Darfour septentrional, et un projet de rénovation d'un dortoir pour femmes ainsi qu'un projet d'aménagement d'une salle d'accouchement à la prison centrale de Nyala, au Darfour méridional.

48. La MINUAD a également organisé 16 activités de formation au renforcement des capacités en matière de droit international des droits de l'homme, de droit humanitaire et de justice transitionnelle destinées à 786 personnes, dont des représentants de l'administration locale et des services de sécurité, de la société civile et du Mouvement pour la libération et la justice du Darfour. Les participants ont également été familiarisés aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Protection de l'enfance

49. Le 6 novembre, la faction Direction historique de l'Armée de libération du Soudan a soumis à la MINUAD son deuxième rapport intérimaire sur la mise en œuvre de son plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats. Dans son rapport, elle a indiqué que le mouvement avait remis à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration une liste de 120 enfants démobilisés à réintégrer. Le 16 novembre, la MINUAD a rencontré à Kampala les dirigeants de la faction Abdul Wahid afin de discuter avec eux du lancement, par le mouvement, d'un plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats. À cette occasion, Abdul Wahid, chef du mouvement, a été informé que son mouvement figurait depuis 2007 sur la liste d'auteurs de violations qui figure dans mon rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir le dernier en date, A/66/782-S/2012/261, annexe I). Le mouvement a accepté d'envisager l'exécution d'un plan de mise en œuvre dans des zones qu'il contrôle. Parallèlement, le MJE a fait savoir qu'il avait mis en place un

comité de suivi chargé d'assurer la mise en œuvre du plan d'action auquel il avait souscrit le 25 septembre.

VII. Déploiement et opérations de la MINUAD

50. Au 6 décembre, les effectifs du personnel civil de la MINUAD représentaient 85 % du total autorisé fixé à 5 277 personnes (1 097 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 930 recrutés sur le plan national et 449 Volontaires des Nations Unies).

51. Les effectifs militaires de la MINUAD s'élevaient à 16 367 personnes et comprenaient 15 749 militaires, 305 officiers d'état-major, 234 observateurs militaires et 79 officiers de liaison.

52. Les effectifs de police de la MINUAD s'élevaient à 2 746 personnes, dont 84 % d'hommes et 16 % de femmes. Sur les 17 unités de police constituées autorisées, 16 ont été déployées.

53. Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du personnel en tenue de la MINUAD s'est poursuivie. Une compagnie logistique polyvalente a été rapatriée et le rapatriement d'un bataillon d'infanterie et d'une compagnie de transmission est en cours. Les modifications apportées aux effectifs de police se sont poursuivies et la délivrance des visas a nécessité que cette opération soit effectuée par réduction naturelle dans le cadre des réaffectations prévues. La réduction des effectifs globaux de soldats et d'unités de police de la Mission devrait atteindre les plafonds autorisés d'ici au 1^{er} septembre 2013 et au 31 janvier 2014, respectivement.

54. Pendant la période considérée, le personnel militaire de la MINUAD a effectué 7 086 patrouilles, dont 2 784 patrouilles de routine, 547 patrouilles de proximité, 198 patrouilles de longue distance, 1 020 patrouilles de nuit, 736 escortes d'intervenants humanitaires et 1 801 patrouilles pour des raisons administratives. Les membres de la police de la MINUAD ont mené un total de 9 316 patrouilles, dont 7 719 dans des camps de déplacés, dans des villages, des localités et des marchés, 1 139 patrouilles de moyenne distance, 250 patrouilles de longue distance et 208 patrouilles d'accompagnement des locaux partant ramasser du bois de chauffage ou travaillant dans les champs.

55. Entre le 1^{er} octobre et le 22 décembre, les autorités gouvernementales ont délivré 741 nouveaux visas d'entrée au personnel de la MINUAD. Au 22 décembre, 1 613 visas étaient en attente, dont 1 169 concernant des agents de la police civile, 148 des sous-traitants, 112 des Volontaires des Nations Unies, 93 des membres du personnel civil, 72 des membres du personnel militaire, 16 des personnes en visite officielle et 3 des consultants. La MINUAD a continué d'exhorter les autorités à approuver rapidement toutes les demandes de visa.

56. S'agissant des capacités opérationnelles et de l'autonomie logistique des contingents militaires et des contingents de police, le gros matériel de 32 des 46 unités déployées actuellement dans le cadre de la MINUAD a atteint un taux d'efficacité opérationnelle supérieur aux 90 % requis. S'agissant de l'autonomie logistique, seules 12 unités satisfont aux critères établis par leur mémorandum d'accord. Les dysfonctionnements, qui concernent essentiellement la disponibilité opérationnelle des véhicules blindés de transport de troupes, continuent d'avoir des

répercussions sur les opérations. Certains pays fournissant des contingents militaires et des unités de police ont pris des mesures pour remédier à ces problèmes en envoyant le matériel nécessaire, ainsi que les pièces de rechange et les consommables. Le Département des opérations de maintien de la paix a continué de coopérer avec les pays fournissant des contingents et des unités de police pour que soit rapidement palliée l'insuffisance de matériel appartenant aux contingents.

57. Pendant la période considérée, au total 20 projets à effet rapide ont été achevés et 108 autres étaient en cours, à divers stades d'avancement.

58. La MINUAD a continué de s'employer à réduire le risque créé par les munitions non explosées au Darfour. Au total, 131 kilomètres carrés de terrain et 1 280 kilomètres de routes et de chemins ont été déclarés sans danger. En outre, 14 engins non explosés et 5 pièces de munitions pour armes légères ont été détruits. Au total, 18 086 personnes ont suivi des séances de sensibilisation aux risques que posent les munitions non explosées.

59. La MINUAD et les partenaires locaux ont poursuivi la mise en œuvre de 17 projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre auxquels ont participé 2 335 jeunes considérés comme susceptibles de rejoindre des groupes armés ou des bandes, dans le but de réduire la violence au Darfour. À mesure que ces projets sont en voie d'achèvement, d'autres sont élaborés.

60. Pendant la période considérée, aucun progrès n'a été enregistré pour la délivrance d'une licence de radiodiffusion à la MINUAD par le Gouvernement soudanais, conformément à l'accord sur le statut des forces. La MINUAD a continué d'exhorter le Gouvernement à lui délivrer cette licence, qui lui permettrait de diffuser plus souvent et au moyen de sa propre station de radio.

VIII. Progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés

61. On trouvera dans les paragraphes 61 à 64 ci-après des informations relatives aux progrès accomplis par la MINUAD au regard des objectifs et indicateurs révisés figurant dans mon précédent rapport daté du 16 octobre 2012 (S/2012/771, annexe I). S'agissant du premier objectif, parvenir à un règlement politique global du conflit, des progrès ont été constatés, qui s'expliquent essentiellement par la fin de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour et l'achèvement des préparatifs, notamment des consultations préliminaires avec les intervenants darfouriens, avant la conférence prévue pour les déplacés et les réfugiés, qui avait été reportée en raison de l'épidémie de fièvre jaune qui vient de frapper la province (voir par. 3, 15 et 16). Les progrès ont été limités en ce qui concerne la mise en œuvre de la plupart des dispositions du Document de Doha, voire pratiquement nuls, s'agissant de celles relatives à la justice, à la reconstruction, à la sécurité ou au partage des richesses. En ce qui concerne le caractère global du Document de Doha, seules deux parties signataires sont en lice. Le Gouvernement soudanais et le Conseil militaire provisoire du MJE ont toutefois signé une déclaration de cessation des hostilités et un engagement envers le processus de paix, ce qui pourrait être un pas important vers une plus grande ouverture du processus. Les discussions n'ont pas encore commencé, dans l'attente d'un accord au sujet des domaines sur lesquels les pourparlers doivent porter.

62. Le deuxième objectif concerne le rétablissement d'un climat de stabilité et de sécurité dans l'ensemble du Darfour. Pendant la période considérée, la recrudescence des hostilités entre les forces gouvernementales, les milices progouvernementales et les mouvements armés non signataires, notamment au Darfour septentrional, ainsi que l'augmentation des attaques et des restrictions dont la MINUAD a fait l'objet, ont entravé les progrès dans ce domaine. La Mission ou les agents humanitaires n'ont pu accéder à de nombreuses zones touchées du fait des restrictions imposées par les autorités gouvernementales et les groupes armés invoquant l'insécurité. Pour sa part, la MINUAD a concentré ses efforts sur la coopération avec les autorités gouvernementales et les divers groupes armés afin d'avoir accès aux zones concernées de façon à améliorer la sécurité des civils et à ouvrir la voie aux agents humanitaires.

63. Le troisième objectif concerne le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme. La situation des droits de l'homme au Darfour demeure préoccupante, notamment en ce qui concerne les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, ainsi que la violence sexuelle et sexiste (par. 43 à 46). Des 94 cas de violation des droits de l'homme recensés, seuls 13 font l'objet d'une enquête et 1 a fait l'objet d'une décision judiciaire. La MINUAD a continué de mener des initiatives destinées à aider les autorités gouvernementales et les groupes non gouvernementaux à être mieux à même de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, et de faire respecter l'état de droit. Cependant, les progrès dans ce domaine demeurent limités.

64. Le quatrième objectif concerne la stabilisation de la situation humanitaire, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et l'exécution d'activités de relèvement rapide. La détérioration des conditions de sécurité dans certaines parties du Darfour, notamment au nord, a rendu plus aiguë la nécessité d'acheminer une aide humanitaire aux populations concernées. Les refus d'accès et les restrictions d'accès imposés par les autorités gouvernementales et les mouvements armés ont continué d'avoir des répercussions graves sur les opérations humanitaires dans certaines parties du Darfour, notamment à Hachaba, Abou Delek et Sigili, au Darfour septentrional, et dans le djebel Marra. Les agents humanitaires et les délégations en visite se sont également vus refuser l'accès à certains sites éloignés ou l'autorisation de se rendre au Darfour à partir de Khartoum (voir par. 35 et 36). En outre, l'acheminement de l'aide humanitaire a été encore entravé du fait que les autorités gouvernementales ont dissous six organisations non gouvernementales opérant au Darfour méridional, perturbant le fonctionnement de services de base fournis à environ 30 000 personnes (voir par. 41).

IX. Observations

65. Un grand pas en avant a été fait dans le processus de paix au Darfour avec l'adoption, en juillet 2011, du Document de Doha pour la paix au Darfour par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice. La possibilité était ainsi offerte au Gouvernement soudanais, pour peu qu'il applique de bonne foi et sans attendre les dispositions du Document, de montrer aux mouvements armés non signataires et à leurs partisans qu'ils gagneraient sans doute à participer au processus de paix. Or, 18 mois après l'adoption du texte, l'application de la grande majorité des dispositions laisse encore beaucoup à désirer. Je redoute de plus en plus que cette absence de progrès sensibles n'entame la

confiance de la population du Darfour et de la communauté internationale dans le Document de Doha et ne dissuade les principaux mouvements qui n'en sont pas signataires de chercher une solution négociée.

66. Il est particulièrement regrettable que les dispositions visant à améliorer de façon tangible les conditions de vie de la population du Darfour – par la reconstruction et le développement, la sécurité, le démantèlement des milices, l'aide au retour volontaire et les mesures en faveur de la justice et de la réconciliation – soient, comme d'autres, restées lettre morte. À cet égard, j'engage les parties à recentrer leurs efforts sur l'application des dispositions du Document de Doha qui sont de nature à faire ressentir les bienfaits de la paix aux habitants les plus démunis du Darfour.

67. Les difficultés économiques que connaît le Soudan et l'importance qu'il accorde à ses relations avec le Soudan du Sud expliquent, j'en suis conscient, la lenteur de l'application du Document de Doha. Je pense néanmoins avec les parties signataires que ces problèmes ne l'exonèrent pas de consolider la paix au Darfour, ce que je l'exhorte à faire dès à présent.

68. Je prends acte des informations relatives à la Mission d'évaluation conjointe au Darfour et remercie l'Autorité régionale pour le Darfour, les organismes des Nations Unies, la MINUAD et les partenaires internationaux de développement d'avoir, par leur inestimable contribution, rendu possible ce travail d'évaluation. Si les conclusions de la Mission d'évaluation conjointe doivent donner lieu à des projets concrets de développement et de reconstruction, il faut que les parties procurent à l'Autorité régionale pour le Darfour les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses attributions. Il convient de régler le problème des fluctuations du financement de l'administration de l'Autorité et du report incessant du déblocage de la première tranche de fonds destinés aux projets de reconstruction et de développement. C'est une condition indispensable à la mobilisation de l'appui des donateurs lorsque sera venu le moment de la conférence des donateurs pour le Darfour prévue au premier trimestre 2013.

69. Les difficultés que le Gouvernement soudanais ne cesse d'imposer à la MINUAD, aux équipes humanitaires et aux partenaires internationaux de développement, comme les restrictions de circulation, les interdictions d'accès à certaines zones et les tracasseries pour l'obtention de visas et de permis de voyage au Darfour, pour ne citer que quelques exemples, ont pour effet non seulement de gêner considérablement la mission dans l'exécution de son mandat mais aussi de décourager la solidarité internationale sur laquelle repose l'assistance humanitaire et de freiner les activités de relèvement rapide et de développement au Darfour. Je demande instamment au Gouvernement soudanais de coopérer pleinement avec la MINUAD, les organismes humanitaires et les partenaires internationaux pour leur permettre de mener librement leurs activités dans le cadre de leurs mandats respectifs.

70. Je prends note des préparatifs du processus interne de consultation et de dialogue au Darfour prévu dans le Document de Doha. J'exhorte l'Union africaine, le Gouvernement du Qatar et la MINUAD à faire le nécessaire pour que ce processus ait lieu en temps voulu et j'invite les parties à veiller à ce qu'il se déroule dans un climat de respect des droits civils et politiques qui permette aux participants de se déplacer librement et de s'exprimer sans craindre de représailles et aux groupes de parties prenantes d'être représentés de manière équitable.

71. Je reste très préoccupé par l'intensification des conflits qui opposent des milices, les forces armées soudanaises et les mouvements non signataires dans différentes régions du Darfour, en particulier au Darfour septentrional. Je salue la détermination de la MINUAD, qui enquête avec persévérance sur les conséquences des hostilités pour les civils et s'emploie à améliorer la sécurité de ces derniers en appuyant des dispositifs de règlement traditionnel des conflits et de coexistence pacifique. J'engage le Gouvernement à exercer pleinement sa responsabilité de protéger les civils et toutes les parties au conflit à veiller à épargner la population, comme le requiert le droit international humanitaire.

72. Le principal objectif – l'instauration d'une paix globale et durable au Darfour – ne sera pas atteint tant que tous les belligérants ne renoncent pas à la violence et ne reprennent pas les négociations. Je salue les efforts de médiation entrepris pour convaincre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires de reprendre les pourparlers et me réjouis à la perspective de la reprise du dialogue entre le Gouvernement et le Conseil militaire provisoire du MJE. Je demande de nouveau à tous les groupes encore réticents, à savoir les factions Minni Minawi et Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan et le MJE, de s'associer sans attendre et sans conditions préalables au processus de paix. J'invite par ailleurs le Gouvernement à faire preuve de souplesse dans les négociations en vue d'un accord global.

73. Je suis profondément préoccupé par les conditions d'insécurité dans lesquelles le personnel de la MINUAD et les équipes humanitaires travaillent au Darfour. À cet égard, je condamne avec la plus grande fermeté les attaques qui ont visé la mission les 2 et 17 octobre, tuant cinq soldats de la paix. Ces crimes odieux ne peuvent que réduire à néant les efforts collectifs en faveur de la paix au Darfour. J'engage le Gouvernement soudanais à mener une enquête approfondie sur ces actes et à en traduire les auteurs en justice.

74. Je me réjouis de la libération des deux membres de l'unité de police constituée de la MINUAD qui avaient été enlevés en août 2012 à Kabkabiyah, au Darfour septentrional, et remercie le Gouvernement soudanais de ce qu'il a fait pour qu'ils soient libérés sains et saufs. J'exhorte le Gouvernement soudanais à tout mettre en œuvre pour traduire en justice les responsables de cet enlèvement et veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

75. Je demeure préoccupé par le fait que trois nationaux soudanais travaillant pour la MINUAD sont détenus par le Service national du renseignement et de la sécurité. Je compte sur le Gouvernement pour les faire libérer immédiatement et, s'il dispose d'éléments attestant les actes qui leur sont reprochés, les présenter à la Représentante spéciale conjointe par intérim, conformément aux dispositions de l'accord sur le statut des forces.

76. Pour conclure, je tiens à remercier Aïchatou Mindaoudou Souleymane, Représentante spéciale conjointe par intérim et Médiatrice en chef conjointe par intérim, et tous les membres du personnel de la MINUAD, qui ne ménagent pas leurs efforts pour remplir le mandat de la mission et œuvrer en faveur d'une paix globale au Darfour. Enfin, je remercie les membres des organismes humanitaires qui s'emploient dans l'adversité à préserver des vies et à améliorer les conditions d'existence des habitants du Darfour touchés par le conflit.